

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU SEMESTRE 3 DES BUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du semestre 3 des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour les spécialités suivantes : MP, GIM, GB, INFO, R&T, GEA, SEE, SD, CHIMIE, MMI, GTE, GEII, GMP, GLT, TC, TCM, ICJ (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU
Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dept MCF
Hubert COITOUT, MCF - Chef dept Mesures Physiques
Paul CHECCHIN, PU - Chef dept G.I.M
Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique
Joël TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T
Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA
Abdel BELKORCHIA, MCF – Chef dpt Génie Biologie – agronomie et SEE
Sophie LÉBOUVIER, PRCE - Chef dept GEA
Clément JACQ, PRAG - Chef dept STID
Frédéric RIFFARD, PU - Chef dept Chimie
Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI
Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF - Chef dept Informatique
David ROCHETTE, MCF - Chef dept GEII
Christophe VERHAEGE, MCF - Chef dept GTE
Gilles DURAND, PRAG - Chef dept GMP
Matthieu LARDEAU, MCF - Chef dept TC
Sandra SAÏD, MCF - Chef dept GLT
Claude DEVOTI, PRCE - Chef dept TC
Marie-Laure BORNARD, PRCE - Chef dept MMI
Samuel CUISINIER DELORME, MCF - Chef dept ICJ
Claire MATON, Professionnel
Pascal KERNEIS, Professionnel
Thierry MOISSINAC, Professionnel
Stéphane OUILLO, Professionnel
Serge LAURENT, Professionnel
Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel
Laurent MASSACRIER, Professionnel

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/02/2023

Le Président

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD
Françoise PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

08 FEV. 2023

- Publié le

08 FEV. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.